



## LES ABERRATIONS DES STAGES DE RESPONSABILITE PARENTALE

Evoquer les aberrations des stages de responsabilité parentale, c'est en préciser ses fondements sécuritaires et les aspects ineptes de la conception de l'autorité parentale.

Sécuritaire : Il n'échappe à personne que ce type de stage émerge dans une période où toute problématique sociale est, tout d'abord, appréhendée par le prisme des troubles qu'elle pourrait générer à l'ordre public. Elle nécessite, à cet effet, et en tout premier lieu, une réponse répressive et donc pénale.

C'est ainsi qu'est remis au goût du jour la suppression des allocations familiales pour les parents dits : « défaillants ». Précisons que cette disposition législative existe depuis bien longtemps, mais qu'elle est effectivement peu appliquée et pour cause... quand on sait que ça ne peut qu'aggraver la situation familiale.

Prétendre aux vertus éducatives de ces stages, c'est avoir une conception de l'éducation au mieux erronée et simpliste - ne reposant que sur la sanction, le « rappel à la loi », la moralisation des parents - au pire, exclusivement répressive et donc incompatible avec les fondements de notre Démocratie.

Inepte : Nous considérons que ces stages reposent sur une conception de l'autorité parentale qui n'en discerne pas du tout les enjeux anthropologiques et passe donc à côté de l'essentiel, de ce qui la rend toujours complexe.

« L'autorité parentale est un ensemble de droits et de devoirs ayant pour finalité l'intérêt de l'enfant » indique la Loi du 4 Mars 2002. Les parents dans un principe de coparentalité doivent protéger l'enfant dans sa santé, sa sécurité et sa moralité.

Les mutations sociales profondes et les réformes législatives qui souvent en découlent, ont conduit l'État à assumer sa responsabilité dans la protection de cette autorité parentale qui n'est plus de nature exclusivement privée. Ce dont nous pouvons nous féliciter

Pour autant, L'État et maintenant les conseils généraux et peut-être bientôt les Maires ne doivent pas abuser de leur autorité, certes légitime, pour stigmatiser encore plus les parents en difficulté dans l'exercice de leur autorité. Il y a là, dans un contexte sécuritaire des tendances fortes à l'autoritarisme. C'est à dire à l'abus de pouvoir, à l'arbitraire et à la confusion dans les rôles et fonctions de chacun.

Un des éléments qui caractérise notre modernité est une remise en question du principe d'autorité qui est au fondement même du lien social : le lien social fondé par le principe d'autorité au sein de la famille repose sur une assignation et une asymétrie des places entre adultes et enfants instituées par la différence générationnelle. Ce rapport d'autorité n'est pas un rapport de domination. Il est au contraire un rapport d'obéissance de l'enfant à l'adulte lui-même soumis à des droits et des devoirs qui s'exercent dans une perspective de protection, de promesse, d'invitation à grandir... De même, le lien au sein de la société est

aussi fondé sur ce principe d'autorité et d'asymétrie des places entre tout individu et les pouvoirs publics, censés représenter l'intérêt général.

Or, notre époque est profondément marquée par une idéologie libérale, sécuritaire, individualiste, et utilitariste qui cherche à réduire ce principe d'autorité à la seule responsabilité individuelle ; ne considérant chaque individu que par le prisme, trop souvent exclusif, de l'autonomie, de la performance. Individu qui serait toujours en capacité de rendre des comptes de ses actes et donc de passer contrat. Déniant ainsi, toute possibilité de fragilité durable ou passagère.

Cette posture individualiste est, selon nous éminemment dangereuse, car elle s'attaque au fondement même du lien social et donc au principe d'autorité qui repose certes sur le principe de citoyenneté, mais aussi sur ceux de la solidarité, de la protection, de l'assistance. Il n'est pas inutile, à cet égard, de rappeler que la République considère que le lien social repose sur le triptyque indissociable de la Liberté, de l'Égalité et aussi de la Fraternité.

Aussi, nous ne pouvons appréhender l'autorité qu'à travers la complexité des liens qui la constituent : lien générationnel, liens de la transmission, liens sociaux qui sont à la base du statut des personnes. Réduire l'autorité à la seule responsabilité, qu'il ne faut pas, pour autant, écarter, c'est réfuter les fondements de ces liens. Restaurer, soutenir l'autorité, c'est tenter d'agir sur l'ensemble des liens constitutifs de la personne et de ceux qu'il est en mesure d'instituer avec autrui.

Il n'y a pas de fin de l'autorité. Elle n'est pas pour autant immuable. Elle évolue, dans son exercice, selon les époques. L'autorité est riche de sens. Ne la réduisons pas à des fins peu avouables. L'autorité est au socle de l'éducation. Elle en est un des leviers.

C'est la raison pour laquelle, nous affirmons haut et fort que l'autorité est affaire de lien et non un objet en soi, isolable, instrumentalisable, déconnecté de toute inscription sociale comme on aurait tendance à le faire pour la responsabilité.

CNAEMO  
Mai 2010